



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Procédure de participation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement présentée par La SARL BROSSON dans le cadre de son projet d'extention de l'exploitation de la carrière de Cosnac

## **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS**

Le présent document, établi conformément aux dispositions de l'article L 123-19-1 (II, 5ème §) du code de l'environnement, intervient dans le cadre d'une procédure de participation du public menée en application de l'article L 123-19 du code précité qui concerne notamment les projets non soumis à enquête publique.

### Contexte :

La SARL Brosson a déposé une demande d'autorisation de défrichement pour des terrains situés au lieu-dit « Roches Longues et Riaumes » sur la commune de Cosnac.

Compte tenu de ses caractéristiques, cette demande a fait l'objet d'une procédure de participation du public ouverte du 28 août 2017 au 26 septembre 2017 inclus, pendant laquelle :

- le dossier a été tenu à la disposition du public sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-du-public>
- les personnes intéressées ont eu la possibilité d'adresser leurs observations et propositions à l'adresse électronique : [pref-environnement@correze.pref.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.pref.gouv.fr)

La procédure de participation du public a été annoncée :

- par l'affichage d'un avis dans les locaux de la préfecture de la Corrèze et dans les mairies de Cosnac, Brive-la Gaillarde, Jugeals-Nazareth, Noailles, Lanteuil, Turenne et Noailhac dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet.
- et par la publication du même avis sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze ».

### Synthèse des observations et propositions :

Aucune observation ou proposition n'a été recueillie pendant la période d'ouverture de la procédure de participation du public.